

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 avril 2021

Nombre de Conseillers
En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

**L'an deux mil vingt-et-un,
Le 14 avril,**

Le Conseil Municipal de la Commune de BEON, dûment convoqué s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUPONT, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 7 avril 2021

Présents : les membres du Conseil Municipal

Absents excusés : BOIS Sylvain

Pouvoirs : BOIS Sylvain à MORLOTTI Isabelle

Secrétaire de séance : Isabelle MORLOTTI

Approbation du compte rendu de la séance précédente : le Conseil municipal n'émet pas d'observation sur le compte-rendu de la séance du 22 mars 2021, il est donc approuvé à l'unanimité.

Vente de terrain à Monsieur MANJOT Frédéric

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de Monsieur MANJOT Frédéric, domicilié 57 Chemin des Vignes – 69780 SAINT-PIERRE-DE-CHANDIEU, qui souhaite acquérir la parcelle C1162 (lieu-dit Les Rousses), d'une contenance de 16 433 m² et la parcelle B49 (lieu-dit Chamandon) d'une contenance de 2050 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, appelé à se prononcer :

- Accepte, à 8 voix POUR, 1 voix CONTRE et 2 abstentions, de vendre la parcelle C1162 à Monsieur MANJOT Frédéric, pour un montant de 4929.90 € soit 0.30 euros le m². Les frais seront à la charge de la Commune.
- Refuse de vendre la parcelle B49, à 6 voix CONTRE et 5 voix POUR.

Modification du tableau des emplois

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de modifier le nombre d'heures hebdomadaires du poste d'agent polyvalent actuellement à 18 heures par semaine. En effet, le nombre d'heures pour cet emploi est inadapté et devra passer à 16 heures par semaine.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer pour modifier le tableau des emplois de la Commune au 1^{er} mai 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, appelé à se prononcer, à l'unanimité des membres présents, fixe le nouveau tableau des emplois permanents comme suit à compter du 1er mai 2021 :

<i>TABLEAU DES EMPLOIS A TEMPS COMPLET</i>			
<i>Emploi</i>	<i>nombre</i>	<i>Heures/ semaine</i>	<i>cadre d'emploi autorisé</i>
Service administratif			
secrétaire de mairie <2000 hab	1	35 h 00 mn	adjoints administratifs

<i>TABLEAU DES EMPLOIS A TEMPS NON COMPLET</i>			
<i>Emploi</i>	<i>nombre</i>	<i>Heures/ semaine</i>	<i>cadre d'emploi autorisé</i>
Service technique			
Agent polyvalent	1	17 h 30 mn	adjoints techniques
Agent polyvalent	1	16 h	adjoints techniques
Agent polyvalent	1	4 h 30 mn	adjoints techniques
Agent d'entretien	1	17 h	adjoints techniques

Service animation			
Surveillant de garderie	1	8 h	adjoints d'animation
Surveillant de garderie animateur	1	9 h	adjoints d'animation

Service école			
Agent spécialisé des écoles maternelles	1	20.20 h	ATSEM

Approbation du Compte de Gestion budget annexe photovoltaïque 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte de gestion 2020 du budget annexe Photovoltaïque dressé par Monsieur le Trésorier de BELLEY.

Approbation du compte administratif photovoltaïque 2020

Le Maire, après avoir présenté au conseil municipal, le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice, présente les résultats du **compte administratif photovoltaïque 2020** résumé comme suit :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Résultats reportés	1 878.14 €			13 738.38 €	1 878.14 €	13 738.38 €
Opérations exercice	7 684.68 €	7 542.60 €	9 182.47 €	10 713.43 €	16 867.15 €	18 256.03 €
Résultat de l'exercice	142.08 €			1 530.96 €		1 388.88 €
Résultat de clôture	2 020.22 €			15 269.34 €		13 249.12 €
Restes à réaliser						
Résultats cumulés	2 020.22 €			15 269.34 €	2 020.22 €	15 269.34 €
Résultats définitifs	2 020.22 €			15 269.34 €		13 249.12 €

Monsieur le Maire ayant quitté la salle de réunion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, soit 10 voix POUR, approuve le Compte Administratif de l'exercice 2020 du budget annexe Photovoltaïque tel que présenté ci-dessus. Ce Compte Administratif est en parfaite concordance avec le Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier de BELLEY.

Affectation du résultat de fonctionnement 2020 budget annexe photovoltaïque

Le Conseil Municipal, après avoir constaté que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 3000.51 € et un déficit d'investissement de 2 166.90 €, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

cpte 1068 recette investissement (couverture du déficit d'investissement)	2 166.90 €
cpte 002 recette fonctionnement (solde du résultat de fonctionnement reporté)	833.61 €

Vote du budget annexe Photovoltaïque 2021

Monsieur le Maire, soumet aux membres du Conseil Municipal les propositions budgétaires pour l'exercice 2021, qui s'équilibrent en dépenses et en recettes comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT	19 782.61 €
Section d'INVESTISSEMENT	10 150.49 €

Le Conseil Municipal approuve le Budget Photovoltaïque 2021 à l'unanimité.

Approbation du Compte de Gestion budget annexe Eau-Assainissement 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2020 du budget annexe Eau-Assainissement dressé par Monsieur le Trésorier de BELLEY.

Approbation du compte administratif Eau-Assainissement 2020

Le Maire, après avoir présenté au conseil municipal, le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice, présente les résultats du **compte administratif Eau-Assainissement 2020** résumé comme suit :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Résultats reportés		162 271.49 €		60 330.86 €		222 602.35 €
Opérations exercice	25 659.88 €	46 717.06 €	81 182.96 €	136 906.54 €	106 842.84 €	183 623.60 €
Résultat de l'exercice		21 057.18 €		55 723.58 €		76 780.76 €
Résultat de clôture		183 328.67 €		116 054.44 €		299 383.11 €
Restes à réaliser	419.00 €					
Résultats cumulés		182 909.67 €		116 054.44 €		298 964.11 €
Résultats définitifs		182 909.67 €		116 054.44 €		298 964.11 €

Monsieur le Maire ayant quitté la salle de réunion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le Compte Administratif de l'exercice 2020 du budget annexe Eau-Assainissement tel que présenté ci-dessus. Ce Compte Administratif est en parfaite concordance avec le Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier de BELLEY.

Affectation du résultat de fonctionnement 2020 budget Eau-Assainissement

Le Conseil Municipal, après avoir constaté que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 116 054.44 € et un excédent d'investissement de 182 909.67 €, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

cpte 002 recette fonctionnement (solde du résultat de fonctionnement reporté)	116 054.44 €
--	---------------------

Vote du budget annexe Eau-Assainissement 2021

Monsieur le Maire, soumet aux membres du Conseil Municipal les propositions budgétaires pour l'exercice 2021, qui s'équilibrent en dépenses et en recettes comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT	216 615.44 €
Section d'INVESTISSEMENT	217 227.67 €

Le Conseil Municipal approuve le Budget Eau-Assainissement 2021 à l'unanimité.

Approbation du Compte de Gestion budget Commune 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2020 du budget général dressé par Monsieur le Trésorier de BELLEY.

Approbation du compte administratif Commune 2020

Le Maire, après avoir présenté au conseil municipal, le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice, présente les résultats du **compte administratif Commune 2020** résumé comme suit :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Résultats reportés		15 554.56 €		211 464.52 €		227 019.08 €
Opérations exercice	214 161.36 €	237 043.67 €	308 256.13 €	466 797.06 €	522 417.49 €	703 840.73 €
Résultat de l'exercice		22 882.31 €		158 540.93 €		158 540.93 €
Résultat de clôture		38 436.87 €		370 005.45 €		408 442.32 €
Restes à réaliser	160 981.61 €				160 981.61 €	
Résultats cumulés	122 544.74 €			370 005.45 €	122 544.74 €	370 005.45 €
Résultats définitifs	122 544.74 €			370 005.45 €		247 460.71 €

Monsieur le Maire ayant quitté la salle de réunion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le Compte Administratif de l'exercice 2020 du budget Commune tel que présenté ci-dessus. Ce Compte Administratif est en parfaite concordance avec le Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier de BELLEY.

Affectation du résultat de fonctionnement 2020 budget Commune

Le Conseil Municipal, après avoir constaté que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 370 005.45 €, un excédent d'investissement de 15 554.56 € et des restes à réaliser de 146 195.76 € en dépenses d'investissement, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

cppte 1068 recette investissement (couverture du déficit d'investissement)	122 544.74 €
cppte 002 recette fonctionnement (solde du résultat de fonctionnement reporté)	247 460.71 €

Vote des taux d'imposition des taxes locales

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la loi de finances pour 2021 impose que la Taxe d'Habitation sur les résidences principales ne soit plus perçue par les Communes. Pour compenser la suppression de la TH, les Communes se voient transférer en 2021 le montant de la taxe sur les propriétés bâties (TFPB) perçu en 2020 par le Département. Chaque Commune se voit donc transférer le taux départemental de TFB (13,97%) qui vient s'additionner au taux communal. Cette augmentation de taux sera neutre pour le contribuable et ne générera pas de recettes supplémentaires pour la Commune, en effet un coefficient correcteur viendra corriger un éventuel déséquilibre entre le produit de TH « perdu » et le produit de TFPB départementale « attribué ».

Dorénavant seuls les taux de TFB et TFNB doivent être votés.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'état de notification des taux des taxes directes locales, prend acte de l'avis de la commission des finances, réunie le 02 avril 2021, d'augmenter les taux de 1.5 points pour 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

. Fixe à 27.11 % le taux de Taxe Foncière Bâti.

. Fixe à 45.09 % le taux de Taxe Foncière Non Bâti.

Vote des subventions accordées

Monsieur le Maire présente les différentes demandes de subventions pour l'année 2021, et propose de renouveler le versement d'une subvention de 250 euros aux Associations communales actives, compte tenu des difficultés financières engendrées par les mesures sanitaires liées au coronavirus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions comme suit :

Nom de l'organisme	Montant
ADAPA	110
ADOT AIN	50
AFM TELETHON	50
AFSEP SCLEROSE EN PLAQUE	50
APAJH AIN HANDICAP	50
Association des Parents d'élèves du Collège d'ARTEMARE	50
AS CO LEC Lecture scolaire	30
BANQUE ALIMENTAIRE DE L'AIN	100
CHAMBRE DES METIERS DE L'AIN	100
CHATS ERRANTS DE CULOZ	300
COMITE DES FETES BEON	250
Dr CLOWN enfants hospitalisés	50
GSCF Association humanitaire Sapeurs Pompiers	50
Ligue contre le cancer	50
Maison Familiale et Rurale	50
PEP 01 Pupilles enseignement public	50
Restos du Cœur Bourg-En-Bresse	50
UDAF	50
Amicale des Sapeurs Pompiers de Culoz	50
Sou des écoles de BEON	250
Club Sportif de Beon	250

Vote du budget Commune 2021

Monsieur le Maire, soumet aux membres du Conseil Municipal les propositions budgétaires pour l'exercice 2021, qui s'équilibrent en dépenses et en recettes comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT	638 939.71 €
Section d'INVESTISSEMENT	371 921.61 €

Le Conseil Municipal approuve le Budget Commune à l'unanimité des membres présents.

Informations et questions diverses

- 1) **Commission des Impôts** : le Conseil Municipal est informé que la commission se réunira le 20 avril prochain, pour mise à jour des valeurs locatives.
- 2) **Elections départementales et régionales** : celles-ci sont repoussées d'une semaine. Le 1^{er} tour aura lieu le 20 juin, au lieu du 13 juin.

- 3) **Cimetière** : des travaux par les employés communaux sont à prévoir. Un bac pour les plastiques sera commandé.

Fin de la séance : 23h50